

Le Président

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 17 avril 2020

N. Réf : FV/20-082

Objet : Financement de la psychiatrie publique

Monsieur le Ministre,

La psychiatrie publique est depuis de nombreuses années la grande oubliée des transformations de notre système de santé.

Les rapports et analyses se succèdent pour constater, comme le fait depuis longtemps la FHF, combien la psychiatrie publique est sous-financée et mal-financée par rapport aux autres secteurs du soin.

Le rapport « Ma Santé 2022 » de février 2019 rappelait ainsi que sur les sept dernières années, les ressources du service public avaient augmenté en moyenne de 1,2% contre 3,2% pour le secteur privé lucratif¹. Sur une période similaire, les ressources de la psychiatrie publique progressaient beaucoup moins vite que l'ONDAM.

Pourtant, comme le montre la mobilisation remarquable de ses acteurs dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et leur capacité d'innovation, la psychiatrie publique est sans conteste au rendez-vous de la mobilisation attendue d'elle.

C'est pourquoi, plus que jamais, les pouvoirs publics doivent, de leur côté, reconnaître à sa juste mesure le rôle de la psychiatrie publique.

En 2019, la FHF, les conférences de directeurs et de présidents de CME des CH, CHU, CHS ainsi que l'Association des Etablissements participant au service public de Santé Mentale (ADESM) ont collectivement exprimé avec la plus grande clarté trois demandes (*courrier en annexe*) :

- La réforme du financement de la psychiatrie engagée en 2019 doit (enfin !) aboutir au 1^{er} janvier 2021, comme l'Etat s'y est engagé.
- Un rattrapage du sous-financement objectif de la psychiatrie publique lors des dix dernières années doit être opéré à cette occasion, à hauteur de **+5% de l'enveloppe de la psychiatrie publique**.
- Il faut mettre un terme à la différence de progression des ressources entre privé et public, qui se fait très largement au détriment de la psychiatrie publique.

¹ Rapport de la Task force financement, Réforme des modes de financement et de régulation, janvier 2019.

Alors que des signes encourageants ont été donnés en 2019, la crise du COVID-19 laissait penser que la psychiatrie publique, très mobilisée, se verrait enfin reconnue.

Nous redoutons au contraire que la psychiatrie publique se trouve une fois de plus oubliée. La réforme fondatrice du financement de la psychiatrie concertée depuis plus d'un an avec vos services, vient de fait d'être suspendue pour un motif qui nous semble incompréhensible et hautement contestable.

En effet, il nous a été indiqué que la réforme du financement de la psychiatrie ne pourrait aboutir en raison des difficultés opérationnelles posées par l'aménagement du reste à charge dans les cliniques privées lucratives, sauf à ce qu'une réforme globale du ticket modérateur soit réalisée en parallèle.

Ce prétexte nous paraît ne pas tenir pour trois raisons.

D'abord, réformer maintenant le ticket modérateur est loin de constituer une priorité, dans un contexte de réflexion sur la refondation du système de santé.

Ensuite, la question du ticket modérateur n'est en aucun cas une raison valable de suspendre la réforme. Une solution transitoire peut être trouvée pour aménager temporairement la facturation d'un reste à charge pour les cliniques.

Enfin et surtout, comment concevoir que la psychiatrie de service public, qui représente une part écrasante des prises en charge, doive renoncer à une réforme indispensable à son avenir et aux besoins de santé publique au prétexte qu'une part très faible des ressources des cliniques privées lucratives, qui elles-même ne représentent qu'une faible part des prises en charge, poserait un problème technique ?

Nous vous renouvelons notre demande d'un « rebasage » d'au moins 5% du budget de la psychiatrie publique pour faire enfin l'an II de la psychiatrie, et vous demandons de mener à bien la réforme nécessaire de son mode de financement, pour une application dès le 1^{er} janvier 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Frédéric VALLETOUX

PJ : 1